

BULLETIN MUNICIPAL DE KERFOURN

OCTOBRE 2015



INFO PRATIQUES

www.kerfourn.fr

Secrétariat de la Mairie

Téléphone : 02 97 38 36 03
Lundi Fermé Fermé
Mardi 8h30 – 12h Fermé
Mercredi 8h30 – 12h 13h30 – 18h
Jeudi 8h30 – 12h 13h30 – 18h
Vendredi 8h30 – 12h 13h30 – 18h
Samedi 9h – 12h Fermé

Café "Chez Marie Jo"

Téléphone : 02 97 38 36 20

Bar -Tabac - résultats sportifs journaux - Café Merlus (Lorient)

Lundi 7h30 – 14h 16h – 21h
Mardi Fermé Fermé
Mercredi 7h30 – 14h 16h – 21h
Jeudi 7h30 – 14h 16h – 21h
Vendredi 7h30 – 14h 16h – 1h
Samedi 8h – 14h 16h – 1h
Dimanche 9h – 14h 16h – 1h

Horaires Médiathèque

Période scolaire
Mercredi 13h30 - 18h
Vendredi 10h – 12h 13h30 – 16h

Crêperie « l'hirondelle »

Téléphone : 02 97 38 24 86
Lundi 7h – 15h Fermé
Mardi 7h – 15h Bar 21h
Mercredi 7h – 15h Fermé
(ouvert pendant vacances scolaires)
Jeudi 7h – 15h Fermé
(ouvert pendant vacances scolaires)
Vendredi 7h – 15h 17h30 – 23h
Samedi 8h – 15h 18h – 23h
Dimanche Fermé 18h – 23h
Couscous sur réservation
Menu ouvrier le samedi midi

Déchetterie Noyal Pontivy

Lundi 10h à 11h30 et 14h à 19h
Mercredi, jeudi, vendredi 14h à 19h
Samedi 10h à 11h30 et 14h à 18h

Halte Garderie Municipale

Téléphone : 02 97 38 36 03
Lundi, mardi, jeudi, vendredi
Matin : 7h à 8h45
Soir : 16h15 à 18h30

La savourine

Ouvert de mercredi au dimanche,
le midi et le soir.
Réservations au 02 56 62 40 13

Chers concitoyens

Le conseil municipal s'est réuni le 24 septembre dans un contexte incertain rarement connu jusqu'ici par les élus. Ce n'est jamais agréable de gérer notre patrimoine commun avec autant de doute. Le dernier exemple est la demande du Conseil Départemental de revoir son dispositif d'aides pour les communes en accord avec la loi Notre. A titre individuel, vous devez noter l'abandon de la prise en charge de 50% des dépenses liées à la maîtrise de la prolifération des frelons asiatiques du Conseil Départemental pour respecter cette loi. La critique récurrente des financements croisés, tant décriée, a des effets inattendus. Le diable se cache dans les détails ...

Le SCOT (schéma de cohérence territoriale), les lois Grenelle 1 et 2, la loi ALUR, la loi Macron du 27 décembre 2014 et maintenant le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) vont nous imposer d'abandonner le document d'urbanisme appelé « carte communale » et donc de revoir à la baisse les surfaces constructibles. Membre du comité de pilotage du SCOT depuis 2011, ma volonté a été d'ériger les demandes des élus locaux comme principe de base de ce projet d'aménagement de l'espace du Pays de Pontivy en refusant les modèles types des cabinets d'étude et le moule jacobin des représentants de l'état régionaux et départementaux calqués sur le fait urbain.

Le résultat est mitigé et la préservation de notre dernière source de recette supplémentaire (l'accueil d'une nouvelle population sur de nouveau lotissement) n'est pas assurée. La loi nous demande de densifier les constructions pour limiter la consommation foncière à hauteur de 30% de notre potentiel de croissance mais les partenaires y compris l'état orientent leurs capacités financières vers les zones urbaines tendues. Nous devons donc assumer financièrement une adaptation de nouvelle politique de construction qui n'est pas de notre fait et que nous ne pourrons pas porter vu le contexte financier 2014-2017 lui aussi imposé.

Ma position (vote contre) en tant que délégué communautaire sur le PLUI au bureau communautaire et lors du dernier conseil communautaire à Saint Gonnery avait pour objectif d'atténuer le plus possible les contraintes d'urbanisme, évidentes en milieu urbain tendu mais peu pertinentes en milieu rural. De plus, c'est une charge communale nouvelle de 15 000 € à 20 000 €. L'exercice de cette compétence par Pontivy Communauté va peut être réduire les coûts unitaires mais aussi unifier les règles d'urbanisme. Par principe, un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) est plus rigide qu'une carte communale. Mon travail sera de simplifier la vie de mes concitoyens en adaptant des règles d'urbanisme incontestables en soi mais souvent incompatibles avec les besoins et les capacités financières des demandeurs. Je constate, déjà, les difficultés et incompréhensions lors du dépôt de vos projets de construction. En discussion au bureau communautaire, j'ai obtenu une différenciation possible sous la forme de plan de secteur pour réduire les impacts sur votre quotidien. Je souhaite éviter le rejet de vos projets et la perte de ressource supplémentaire pour la commune.

Après la première réunion commune du 7 septembre des élus de Noyal-Pontivy de Kerfourn, les commissions se réunissent pour analyser dans leurs domaines respectifs la situation, les éventuelles difficultés et les possibilités d'économie. Ce travail vous sera restitué en temps utile et sera soumis à votre sagacité, aujourd'hui c'est le temps du travail des élus.

Joël Marivain

Les décisions du 24 septembre du Conseil Municipal :

Le programme de voirie a été décidé. Vous aurez sur le site de la commune (rubrique « délibération ») les propositions de la commission « travaux ». Le premier critère est bien sur l'état de la voie mais d'éventuels travaux futurs nous imposent de reporter des renouvellements de voirie pourtant évidents. L'absence de certitude sur la construction des éoliennes demande le report d'une partie de la CR12 (route de Pontivy) et de la CR5 (Lan Vihan-Le Releven). Pour information, le permis de construire des éoliennes est valide jusqu'au 18 janvier 2016. Le demandeur doit donc, auparavant, demander une prolongation de son permis possible jusqu'au 18 juillet 2017. Après une de ces deux dates, le permis de construire deviendra caduc. Enfin le réseau de canalisation d'eau potable doit être rénové avant de refaire la voirie de la route de Noyal Pontivy du Pontforn à Lande Guerdaner. La décision revient à Pontivy Communauté d'intégrer notre demande à son programme de renouvellement.

Les élus ont validé l'agenda d'accessibilité programmée, objet de la loi de 2005 aménagée par l'ordonnance du 26 décembre 2014, sur une période de 6 ans. Le programme du mandat intégrait la plupart des travaux :

L'aménagement de l'espace public et de l'accès au logement social de la Place de L'Eglise
L'aménagement des vestiaires du Stade Joseph Jehanno en réutilisant la classe modulaire vacante depuis quelques mois

L'aménagement de toilettes pour la cantine via une extension

La création d'une rampe pour la médiathèque

Des travaux limités pour la mairie, la salle polyvalente, le jeu de boule et l'école Jean de la Fontaine

La construction de deux logements accessibles en centre bourg.

Les dépenses supplémentaires non prévues dans notre programme électoral se chiffrent à environ 35 000 €. Enfin, nous avons demandé des dérogations pour l'école, L'église et le logement du 4 rue de l'Argoat. Ce dossier devait être présenté à la préfecture avant le 27 septembre 2015. Pour boucler le financement, nous verrons plus tard. Pour notre sérénité, il est préférable de ne pas se poser cette question aujourd'hui. A chaque jour suffit sa peine.

Pour information, nous avons créé une nouvelle voie et modifier une autre. La création de l'Impasse de l'Ecurie suite à l'acquisition des parcelles de l'Eurkel servira à identifier le futur parking. Pour l'impasse du four, il était nécessaire de différencier les accès rue Saint Eloi et Place de L'Eglise. Le conseil a décidé de nommer la voie Park Er Forn l'accès par la rue Saint Eloi tout en maintenant l'impasse du Four pour l'accès Place de L'Eglise. Les deux surfaces seront transférées au domaine public de la commune lors de la modification du classement des voies communales.

Nous avons organisé nos demandes de subvention pour la création d'une aire de stationnement impasse de l'Ecurie, les travaux sur les logements communaux et l'aménagement des vestiaires. Nous devons maîtriser notre reste à charge avant de faire ces investissements. Nous avons essuyé des refus de subventionnement pour les travaux au stade les années précédentes. C'est la cause de leur report. Notre parti pris est d'investir avec un taux de subventionnement supérieur à 70% et donc avec deux partenaires financiers pour des investissements supérieurs à 5 000€.

Informations générales

Naissances :

Ambre Le Sourn née le 09 avril 2015 Kervellec
Baptiste Londeix né le 22 avril 2015 Rue de l'Argoat
Youna André née le 09 juillet 2015 Lande de Guerdaner
Shanna Possemé née le 10 août 2015 Place de L'église
Maelie Amicel née le 24 septembre 2015 rue des Croix

Décès

Aurélien Le Pioufle né le 20 août 1999 à Pontivy décès le 2 août 2015 à Rohan
Anthony Menguy né le 23 février 1982 à Pontivy décès le 28 août 2015 à Noyal Pontivy
Christian Rapin né le 27 décembre 1954 à Cholet décès le 04 septembre 2015 à Noyal Pontivy
Marie Louis Calonnec née le 30 juin 1930 à Inzinzac Lochrist décès le 07 septembre 2015 à Noyal Pontivy
Françoise Le Clere née le 29 juillet 1936 à Kerfourn décès le 04 octobre 2015 à La Motte

Mention de décès

Lucienne Le Gouevrec, épouse Didier, née le 08 juillet 1938 décédée le 12 avril 2015 à Noyal Pontivy
Augustine Matecat, épouse Hervio, née le 14 mars 1931 à Guerniquello, décédée le 08 mai 2015 à Pontivy
Eugénie Le Crom, épouse Jegat, née le 07 juin 1926 à Lauban décédée le 02 juin 2015 à Noyal Pontivy
Armel Jegat né le 17 novembre 1945 à Gueric décédé le 24 juin 2015 à Sartouville(78)
Theophile Le Hen né le 13 juillet 1929 à Kerlan, decede le 29 septembre 2015 à Reims

Facturation Cantine et Garderie

Pour information, les factures relatives à la garderie et à la cantine scolaire seront regroupées en une seule et unique facture mensuelle à compter du 1^{er} septembre 2015.
Les familles intéressées ou concernées par le prélèvement automatique sont invitées à se présenter en mairie afin de signer un mandat de prélèvement.

PISCINE REGUINY : STAGE VACANCES TOUSSAINT. DEBUTANT ET AQUAGYM

Un stage d'apprentissage de la natation sera organisé les semaines du mardi 20/10/15 et 27/10/15 (10h et 11h). Des séances d'aquagym seront proposées le mardi et jeudi pendant les 2 semaines à 19h. Renseignement et inscription à l'accueil de la piscine ou 02 97 38 66 30

Plateforme de Répît du Centre Bretagne : Maladie d'Alzheimer et syndromes apparentés

Journées d'informations Aux aidants : Vendredis 13 et 27 novembre 2015 Dans les locaux de l'EHPAD TY NOAL : Résidence du Coguen, 56920 NOYAL-PONTIVY
Inscriptions : Téléphone : 02.97.38.57.57 Email : contact@repitchb.org www.repitchb.org
Journées financées par : l'Agence Régionale de la Santé et le Conseil Général 56

Transport à la demande : nouveau numéro de réservation

Le numéro de réservation du service de transport à la demande (TAD) de Pontivy Communauté change. **Les usagers sont invités à composer le 0 800 01 01 56 pour réserver leur voyage.**
Pour rappel, le TAD est un service qui permet aux personnes vivant sur le territoire de Pontivy Communauté de se déplacer vers des points d'arrêt depuis leur domicile. Sur réservation, la veille avant 17h, un véhicule vient chercher le voyageur et l'amène à un arrêt. Des horaires allers et retours sont fixés. Le TAD fonctionne les mercredis et samedis (2€ le voyage).

Bénévoles pour les TAPS (temps d'activité périscolaire)

Pour mener à bien les activités périscolaires prévues par la réforme, nous avons besoin de bénévoles. Parents, famille, amis, voisins, Kerfournois vous pouvez tous être bénévoles.
En effet, nous souhaitons ne pas trop vous solliciter sur l'année scolaire c'est pour cela que nous préférons avoir plus de monde.
Même si vous n'êtes disponible qu'une fois par trimestre, vous êtes les bienvenus, vous pouvez venir une fois pour voir si cela vous intéresse.
En étant bénévole, vous pourrez voir concrètement les activités proposées par la commune à vos enfants et vous participerez ainsi au bon déroulement des séances.
Ces activités ont lieu entre la mairie, la salle polyvalente et la médiathèque les mardis et jeudis de 14h45 à 16h15 pendant les périodes scolaires. Si vous êtes disponible ou intéressé merci de contacter la mairie via le 0297383603, Facebook ou Kerfourn.fr.

Club de Gym

Les cours ont repris le 17 septembre et sont assurés comme cette année par Mathieu ROY (présent sur la photo).

Avis aux nouveaux adeptes pour l'inscription sur place aux heures de cours, le jeudi à 20h30.



RPAM : Futurs parents // Parents & enfants

Découvrez le métier d'assistante maternelle à travers les ateliers (Entrée gratuite).

Être assistante maternelle : plus qu'un métier : Assistante maternelle est un métier qui demande patience et tolérance avec les enfants, un dynamisme et une énergie à toute épreuve.

Être assistante maternelle, c'est créer pour l'enfant un lieu de bien-être, avec des temps de repos et d'activité. C'est aussi connaître les règles juridiques et administratives qui encadrent le métier, être disponible. C'est enfin avoir une vraie vocation !

Ateliers : Vendredi 16 octobre 2015 Pôle petite enfance à Pontivy de 16h30 à 18h30

L'alimentation : Pour faire découvrir les goûts et faire du repas un moment de plaisir, rien de mieux que le jeu !

Les assistantes maternelles fourmillent d'idées : fabrication de set de table, atelier décoration sur tablier, exposition sur l'alimentation sont à l'honneur durant cette matinée.

Samedi 31 octobre 2015 Salle des fêtes de Pleugriffet de 10h à 11h30

La motricité : Ça roule, ça bouge ... c'est coloré. L'enfant va de découverte en surprise à son rythme, apprend les formes, les mouvements, les sons, les textures.

A travers cette matinée, nous vous proposons de découvrir les étapes liées au développement moteur de l'enfant et les jeux mis en place par les assistantes maternelles pour le favoriser.

Rpam Cléguérec/Mûr-de-Bretagne 02 97 38 02 23 ou 06 76 95 87 27 ram-cleguerec@pontivy-communaute.fr

Rpam Pontivy 02 97 25 16 80 ou 06 83 64 13 57 ram-pontivy@pontivy-communaute.fr

Rpam Rohan/Réguiny 02 97 38 74 41 ou 06 80 47 98 81 ram-rohan@pontivy-communaute.fr

Eco-geste énergie

Les appareils électriques : Eteignez les veilles de vos appareils électriques : ordinateur, télévision, chaîne hi-fi, micro-ondes...

Le Saviez-vous ? Laisser les appareils en veille, le fameux petit voyant lumineux rouge allumé, représente un surplus de 10% de leur consommation électrique

Le papier : Au bureau, imprimez recto-verso, et surtout n'imprimez vos e-mails que lorsque cela est nécessaire et recyclez le papier en brouillon.

Le Saviez-vous ? Les entreprises françaises dépensent plus de 400 millions d'euros par an en impressions inutiles



L'Espace Info Energie

Porté par le Pays de Pontivy et le Pays du Centre Bretagne, l'Espace Info Energie est un service gratuit et neutre à destination des particuliers. Il est financé par l'Ademe et la Région Bretagne.

Les informations délivrées peuvent aller des gestes économes aux travaux d'isolation en passant par le choix des équipements (de la lampe au système de chauffage et d'eau chaude), sans oublier les énergies renouvelables (bois, solaire, éolien, etc...), et les aides financières existantes.

Le conseiller du territoire répond aux questions des particuliers lors des permanences sur Pontivy tous les après-midi de 13H30 à 17H30 par téléphone au 0 805 203 205 (appel gratuit depuis un poste fixe), par mail : infoenergie@pays-pontivy.fr, ou sur rendez-vous les semaines paires au 1 rue Dunant à Pontivy.

Des RDV mutualisés pour vous guider dans vos travaux de maison : construction ou rénovation.

Plusieurs organismes peuvent vous apporter des conseils gratuits et neutres :

- Juridiques et financiers : ADIL (Agence départementale d'information sur le logement)
- Architecture et paysage : CAUE (Conseil en aménagement, urbanisme et paysage)
- Energie : Espace Info Energie

Adopter les éco gestes pour réduire votre facture

Le coût de l'énergie pèse de plus en plus lourd dans le budget des familles. Il est possible de réduire ces dépenses en entretenant et en surveillant les consommations de ses appareils.

Pensez à couper les veilles des téléviseurs et ordinateurs à l'aide de multiprises équipées d'interrupteurs, dégivrer et nettoyer régulièrement les joints des appareils de froid. Vérifiez la température de consigne du ballon d'eau chaude et le bon fonctionnement heure pleine/heure creuse si vous disposez d'un abonnement de ce type. N'oubliez pas d'éteindre la lumière en quittant les pièces.

Les économies commencent dès l'investissement, en se référant à l'étiquette énergie qui informe de la consommation des équipements. Un appareil de classe énergétique A +++ consommera au minimum 30 % de moins qu'un appareil de classe A ! Remplacer vos anciennes ampoules par des ampoules à LED, pour une ampoule à incandescence de 60W le retour sur investissement pour une ampoule à LED équivalente est en moyenne de quelques mois à un an suivant la durée d'utilisation

Enfin vous pouvez faire jouer la concurrence en comparant les offres des différents fournisseurs d'énergie avec les simulateurs disponible en ligne. Vérifiez bien que votre puissance souscrite correspond réellement à vos besoins, il y a bien souvent des économies réalisables.

Vous souhaitez développer les énergies renouvelables à votre domicile. L'Espace Info Energie peut vous renseigner.

Un coup de pouce supplémentaire aux initiatives collectives de citoyens :

Vous réfléchissez à développer les énergies renouvelables collectivement dans votre lotissement, votre quartier, votre hameau.

Le Pays de Pontivy vous accompagne en facilitant votre démarche et recherchant des financements.

En Bretagne, des conseils neutres,
objectifs et gratuits

Votre installation d'assainissement non collectif a fait l'objet d'un avis Non Acceptable (NA) du fait d'un rejet d'eaux usées au milieu naturel (fossé, cours d'eau, parcelle...) constaté lors de son contrôle. Vous disposez alors d'un délai réglementaire de 4 ans pour résoudre ces nuisances environnementales (1 an si vous avez acheté un bien après le 01/07/2012).

Quels travaux effectuer ?

Dans certains cas, seuls de petits travaux sont à réaliser (exemple : raccordement d'un lave-linge sur le système d'assainissement existant). Dans d'autres cas, l'ensemble du dispositif est à réhabiliter. Pour cela, la première étape consiste à faire réaliser une étude de sol et de filières par un bureau d'études de votre choix qui déterminera avec vous le type de dispositif le mieux approprié à votre habitation et à votre terrain. Nous attirons votre attention sur le fait que vous ne devez, en aucun cas, signer de devis de travaux avant réalisation de cette étude de sol et validation de cette dernière par nos services, au risque de vous engager dans des travaux inadaptés à votre situation.

En effet, ce n'est qu'après la validation de l'étude de sol par le Service d'Assainissement Non Collectif de Pontivy Communauté que vous aurez l'assurance que la filière proposée est adaptée à votre situation et que vous serez autorisé à démarrer les travaux.

Nous vous invitons donc à la plus grande prudence vis-à-vis de sociétés qui vous proposeraient la signature d'un devis de travaux avant qu'une étude de sol n'ait été validée par le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

Quel financement obtenir ?

PONTIVY COMMUNAUTÉ propose des aides financières permettant de financer 15 à 20 % des travaux de réhabilitations des dispositifs d'assainissement non collectifs. Il s'agit des aides OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat) qui sont soumises à conditions de ressources.

Enfin, d'autres aides financières existent : caisses de retraite, prêt à taux zéro spécial réhabilitation d'assainissement non collectif.

Les services de PONTIVY COMMUNAUTÉ restent à votre disposition pour tout complément d'information à tout moment de votre projet de réhabilitation d'assainissement non collectif.

Plus d'infos ? Contactez le SPANC de PONTIVY COMMUNAUTE au 02 97 25 01 70 ou sur info@pontivy-communaute.fr

Tri des déchets : pensez à compacter vos emballages ménagers !

Pontivy Communauté, responsable de la collecte des déchets, vient d'installer de nouveaux bacs jaunes sur la commune destinés à la collecte de tous les emballages ménagers. Afin d'optimiser le tri et d'éviter le débordement des bacs, il faut comprimer les déchets. Et pour éviter d'en produire, privilégiez l'achat de produits non sur-emballés !

Des consignes de tri simplifiées

Désormais, tous les emballages ménagers sont à jeter dans les bacs jaunes : les récipients en plastique (bouteilles d'eau, lait, huile, shampoing, gel douche...), les briques, les conserves, les aérosols, les canettes, les cartonnets mais aussi les pots de yaourt, de crème, les barquettes à gâteaux, les emballages alimentaires sous-vide, les barquettes de polystyrène, les sacs plastiques, films alimentaires, cartons pliés inférieurs à 1m².

Bon à savoir : inutile de rincer vos récipients, il suffit de bien les vider.

Et pour le reste ?

- Pour les déchets alimentaires ou les déchets verts, pensez au compostage.
- Journaux & papiers : colonnes bleues.
- Verre : colonnes vertes.
- La vaisselle cassée, les gravats, solvants, huiles de vidange, déchets électroménagers, peintures et autres produits toxiques ainsi que les déchets des patients en automédication (DASRI) doivent être apportés en déchèterie.

Un doute ? Ayez le réflexe « si je suis un emballage ménager, je suis recyclable Un numéro gratuit d'information : 0 800 21 21 06 ou www.pontivy-communaute.fr

La Mission Locale Centre Bretagne (Pontivy - Loudéac)

Un acteur social mobilisé auprès des jeunes et des entreprises.

Présentes sur l'ensemble du territoire, les missions locales sont inscrites dans le code du travail et exercent une mission de service public de proximité afin de permettre aux jeunes de 16 à 25 ans (sortis des systèmes scolaires et étudiants) de surmonter les difficultés qui font obstacles à leur insertion professionnelle et sociale.

Permanences décentralisées :
Baud, Cléguerec,
Locminé, Rohan et
Saint Jean Brévelay

▪ Une offre de services à destination des jeunes de 16 à 25 ans.

- Repérer, accueillir, informer, orienter et accompagner les jeunes en élaborant avec chacun un parcours personnalisé vers l'emploi.
- Soutenir les jeunes dans leur recherche d'emploi ainsi que dans leurs démarches d'orientation professionnelle, d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté et à la mobilité.
- Préparer les jeunes candidats à une offre d'emploi, aide au maintien dans l'emploi (soutien matériel, médiation jeune-employeur) et accompagnement post emploi.

▪ Une offre de service à destination des entreprises.

- **Aider au recrutement** grâce à l'analyse des besoins de l'entreprise, la proposition de candidats et la construction d'une réponse individualisée (type de contrat, aides mobilisables, formation...).
- **Accompagner dans l'emploi :** suivi du jeune dans la phase d'intégration sur son poste de travail, bilans réguliers dans l'entreprise, médiation si nécessaire.
- **Valoriser les entreprises locales** grâce à l'information des jeunes et des professionnels sur le secteur et les métiers exercés (visites, stages découverte des métiers...) et la communication des bonnes pratiques de recrutement sur le territoire.
- *S'adresser à la Mission Locale au : -02.97.25.38.35
-02.96.28.99.18*

Un nouveau dispositif est proposé par l'Etat aux jeunes de 18 à 25ans : la Garantie – jeunes. Ce dispositif s'adresse aux jeunes

- Qui vivent hors du foyer de leurs parents ou au sein de ce foyer sans recevoir de soutien financier de leurs parents,
- Qui ne sont ni à l'école, ni en emploi, ni en formation,
- Qui sont en situation de précarité, motivés et volontaires.

Quand un jeune entre sur le dispositif, il bénéficie d' :

- **un accompagnement individuel et collectif** par la mission locale, permettant l'accès à une diversité d'expériences professionnelles, en vue de construire un projet professionnel,
- **une garantie de ressources** via le versement d'une allocation d'un montant mensuel de 452,21 € en 2015.

Les engagements respectifs du jeune et de la mission locale font l'objet d'un contrat d'engagements réciproques conclu pour **une durée maximale d'un an**

CALENDRIER DES FÊTES 2016

<u>Janvier :</u>	<i>dimanche 03:</i> <i>samedi 09 :</i> <i>samedi 16</i>	Vœux du Maire Galette des rois du Club de l'Age d'Or Galette des rois GSE
<u>Février :</u>	<i>samedi 06 :</i> <i>samedi 20 :</i>	Jarret/frites de l'OGEC Soirée Raclette des Pompiers
<u>Mars :</u>	<i>dimanche 27 :</i>	loto GSE
<u>Avril :</u>	<i>samedi 02:</i> <i>Samedi 16:</i> <i>Dimanche 17 :</i> <i>Samedi 23 :</i>	couscous des chasseurs concours de pêche APEL Repas club de l'âge d'or concours de pêche APEL
<u>Mai :</u>	<i>dimanche 08 :</i>	Armistice de 1945 A.F.N.
<u>Juin :</u>	<i>dimanche 05 :</i> <i>Samedi 11 :</i> <i>Samedi 25 :</i>	Kermesse Ecole Notre Dame AG GSE la fontaine
<u>Juillet :</u>	<i>Samedi 09 :</i> <i>samedi 23 :</i> <i>dimanche 24 :</i>	Concours de boules G.S.E. Fête des Amis de La Fontaine
<u>Aout :</u>	<i>Samedi 20</i> <i>Samedi 27</i> <i>Dimanche 28</i>	Soirée Cassoulet des chasseurs Huguette Huguette
<u>Septembre :</u>	<i>dimanche 04 :</i> <i>Samedi 10</i>	Pardon de St Eloi et St Vincent pompiers
<u>Octobre :</u>	<i>samedi 08 :</i> <i>samedi 15 :</i> <i>dimanche 23 :</i>	Saucisse/Frites APEL Repas du C.C.A.S. Loto Club de l'Âge d'Or
<u>Novembre :</u>	<i>vendredi 11 :</i> <i>samedi 12 :</i> <i>Ou le Samedi 19:</i> <i>Samedi 26 :</i>	Armistice de 1918 A.F.N. Soirée moules frites du foot G.S.E. Soirée moules frites du foot G.S.E. remerciement de la Fontaine
<u>Décembre :</u>	<i>samedi 03 :</i> <i>samedi 10 :</i> <i>mercredi 31 :</i>	Repas Sainte Barbe des Pompiers Arbre de Noël de l'école Notre Dame Repas Marie-Jo

Commune de Kerfourn